



Septembre 2026



Baulne Info

n° 121



p. 2 Mot du Maire

p. 3-6 Vie communale

Finances

p.7 -10 Patrimoine, Travaux
Environnement & Cadre de vie

p.11-14 Urbanisme

p.15-18 Vie scolaire,
jeunesse & CMJ

p. 21-26 Vie Associative & Culturelle

p. 6 CCAS

p.27-32 Infos pratiques

p. 19-20 Manifestations

Mairie de Baulne
102 route de Corbeil
91590 Baulne

☎ 01 64 57 60 71

✉ accueil.mairie@baulne.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et samedi de 9h00 à 11h45

Mardi, jeudi de 14h00 à 17h45

Vendredi de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h45

Fermé le mercredi



www.ville-baulne.fr



Ville Baulne





Chères Baulnoises, chers Baulnois,

Cet été, notre territoire a été fortement marqué par des épisodes de chaleur qui se répètent et s'intensifient, nous rappelant que le changement climatique est désormais une réalité à laquelle nous devons nous adapter. À quelques kilomètres de Baulne, plusieurs incendies ont touché la forêt de Fontainebleau. Je tiens à saluer et remercier sincèrement les sapeurs-pompiers, forces de secours, services de l'État, collectivités et bénévoles mobilisés avec courage pour protéger les populations et notre patrimoine naturel.

Nous devons anticiper ces épisodes qui risquent de se répéter. La commune agit dès à présent avec l'installation de films anti-UV dans nos écoles et bâtiments périscolaires et la création prochaine d'une pièce de fraîcheur climatisée à la mairie, destinée aux personnes les plus fragiles. Cette adaptation doit aussi être collective, nous poursuivons notre travail avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais français, le SIARCE et le SMOYS, qui nous accompagnent dans l'adaptation de notre territoire.

Les effets du changement climatique sont également visibles dans notre environnement, notamment avec le développement d'algues dans certains étangs. Des actions ont été menées pour répondre à ce problème, contribuant à améliorer le fonctionnement de nos milieux aquatiques et à réduire la présence des algues.

Septembre est aussi synonyme de rentrée. Je souhaite une très belle année scolaire aux 158 élèves de notre commune, ainsi qu'à leurs enseignants et à l'ensemble de nos agents périscolaires, qui œuvrent chaque jour pour accompagner les enfants dans de bonnes conditions. Leur engagement contribue pleinement à la qualité de vie de nos familles.

Pour finir cet éditorial et vous laisser à la découverte des pages de ce numéro, je me réjouis de voir notre village poursuivre sa dynamique. De nouvelles activités sont proposées cette année par l'Association Baulne Village, que je tiens à remercier chaleureusement pour son investissement et son énergie au service de l'animation de notre commune. Plusieurs manifestations communales rythmeront également les prochains mois comme le thé dansant la manifestation Octobre Rose. Nous vous y attendons nombreux pour partager ensemble ces moments de convivialité qui font vivre notre village.

Vous retrouverez l'ensemble des rendez-vous dans l'agenda de ce numéro du Baulne Info, mais également sur le site internet de la commune et l'application IntraMuros.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée et un bel automne à Baulne.

Xavier GUILBERT

Au conseil municipal

Du 8 juin 2026,

- Délibération n° 2026/27 – Tarifs Garderie année scolaire 2026/2027
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 2026/28– Tarifs Cantine année scolaire 2026/2027
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 2026/29 – Tarifs Centre de loisirs Mercredis et vacances scolaires 2026/2027
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 2026/30 – Désignation d'un membre représentant la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE)
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 2026/31 – Instauration du régime d'Autorisation Préalable de Mise en Location (articles L.635-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation)
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 2026/32 – Décision Modificative n° 2 Budget Primitif 2026
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 2026/33 – Décision Modificative n° 3 Budget Primitif 2026
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 2026/34 – Attribution des subventions année 2026 – Annule et remplace la délibération n° 2026/22 du 15/04/2026
Approuvée à l'unanimité

Du 24 août 2026,

- Délibération n° 2026/35 – Instauration du régime d'Autorisation Préalable de Mise en location (Annule et remplace la délibération du 08/06/2026)
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 2026/36– Modification du tableau des effectifs
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 2026/37 – Modification des statuts du SIEGIF
Approuvée à l'unanimité

Etat civil

NAISSANCE :

Le 15/06/2026 DOUCOURE Lenny
Le 05/07/2026 FALL Birame



PACS :

Le 10/09/2026 Monsieur BECQUET Kévin et Madame PARACHINI Léa

MARIAGE :

Le 06/06/2026 Monsieur RIVIERE David et Madame GARNIER Jessica
Le 13/06/2026 Monsieur LE NERRANT Ulrich et Madame ADLER Stéphanie
Le 20/06/2026 Monsieur MESQUITA DA SILVA Patricio et Madame CANDAS Marie
Le 11/07/2026 Monsieur KHEREDDINE Saïd et Madame NOELL Océane
Le 18/07/2026 Monsieur DENIS Marc et Madame GARREAU Valérie



DECES :

Le 22/05/2026 Madame LETOURNEUR ép. HUBERT Viviane 68 ans
Le 18/07/2026 Monsieur CORBIN Thierry 61 ans
Le 26/07/2026 Monsieur PEREIRA LIMA Dylan 24 ans
Le 09/08/2026 Monsieur THIBAUT André 96 ans
Le 13/09/2026 Monsieur AUBRY Daniel 82 ans
Le 14/09/2026 Monsieur CARRASCO GURRERO Alfonso 86 ans



Cérémonie du 11 Novembre



*Se souvenir
Transmettre
Partager*

11 NOVEMBRE

COMMÉMORATION
DE L'ARMISTICE



Mercredi 11 novembre à 10h30



Monument aux Morts

Nous vous donnons rendez-vous au Monument aux Morts le mercredi 11 novembre à 10h30, afin de nous réunir et de rendre hommage à celles et ceux qui ont donné leur vie pour la France. Cette cérémonie sera l'occasion de nous souvenir, de transmettre et de partager ensemble ce moment de mémoire. À l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié sera servi.

Nous comptons sur votre présence, petits et grands, pour faire vivre ce devoir de mémoire.

Ciné Vacances reconduit !

🎬 Bonne nouvelle ! Ciné Vacances est reconduit pour l'année 2026/2027.

Pendant les vacances scolaires, profitez de séances de cinéma à tarif préférentiel et partagez un moment convivial en famille. Pour bénéficier du dispositif, il suffit de venir en mairie retirer vos tickets. Profitez-en et bonnes séances !



Travaux de la piste 4 de l'aéroport Paris-Orly

Depuis le 10 août et jusqu'au 17 décembre 2026, les travaux de rénovation de la piste 4 de l'aéroport Paris-Orly entraînent le report d'une partie du trafic aérien sur des trajectoires temporaires.

À Baulne, ces trajectoires de déstagement se traduisent par le passage d'avions à environ 1 000 mètres d'altitude, soit beaucoup plus près de nos habitations que les trajectoires habituellement observées lorsque la piste 4 est opérationnelle.

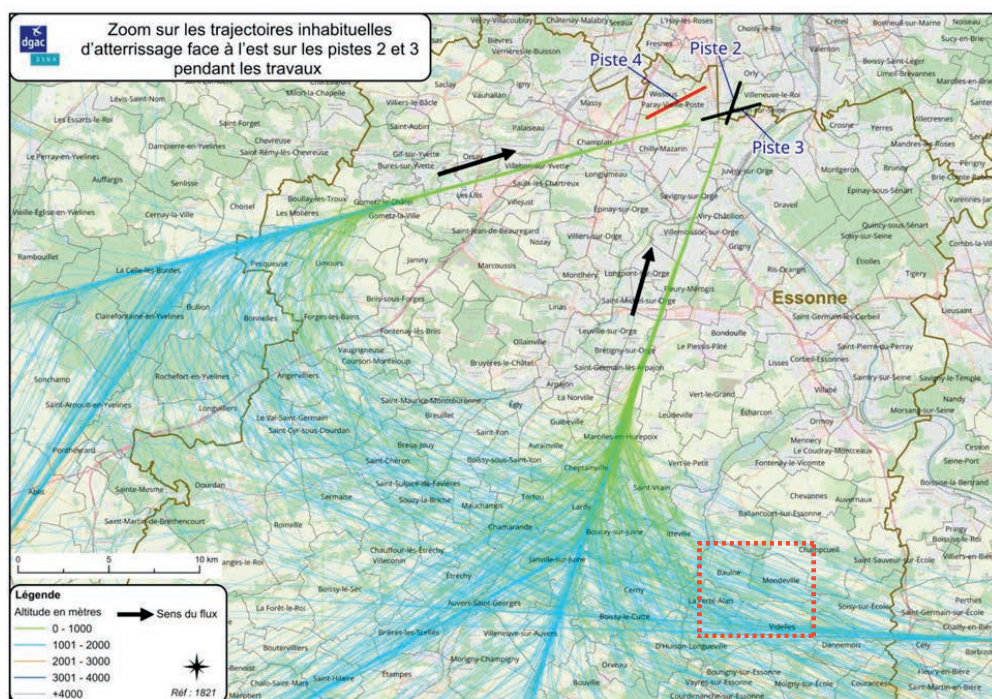
Dans ce contexte, monsieur le maire a été co-signataire, avec de nombreux maires de l'Essonne, d'un courrier adressé au Préfet de la région Île-de-France pour alerter sur les nuisances sonores subies par des populations qui ne sont pas, ou insuffisamment, prises en compte dans le Plan de Gêne Sonore (PGS).

Les travaux de la piste 4 sont nécessaires à la sécurité et à la pérennité de l'aéroport. Pour autant, la qualité de vie des habitants du sud de l'Essonne ne doit pas être négligée. Les élus demandent que les trajectoires de déstagement restent strictement encadrées et qu'aucune dérive ne s'installe, pendant les travaux comme après leur achèvement.

Nous avons également constaté que certains avions survolaient ponctuellement Baulne à des altitudes inférieures à celles annoncées par Aéroports de Paris (ADP). Ces écarts seront signalés en cas de répétition pour faire respecter les altitudes définies.

Si vous constatez le passage d'un avion particulièrement bas, n'hésitez pas à nous transmettre la date, l'heure et, si possible, une capture d'écran de l'application **Flightradar24** (application **gratuite**). Celle-ci permet d'identifier l'appareil, sa trajectoire et son altitude.

Ces informations nous permettront de documenter les éventuels écarts et de les faire remonter auprès des services compétents.



Recrutement d'agents recenseurs



La commune recrute!

Une mission utile pour notre commune!



Recensement de la population 2027

du 21 janvier au 20 février 2027

La commune recrute des agents recenseurs pour le recensement de la population qui aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027.

Le recensement permet de mieux connaître la population de notre commune et d'adapter les services publics de demain.

Rejoignez une mission utile au service de tous!

Des chiffres aujourd'hui pour construire demain!

Profil recherché :

- Aisance relationnelle et courtoisie indispensables
- Rigueur et méthode
- Grande disponibilité (exercice possible de la mission le soir et le samedi)
- Capacité d'assimilation rapide des règles élaborées par l'INSEE en matière de recensement
- Discretion et sens de la confidentialité

Activité rémunérée
Rémunération forfaitaire selon la mission.

Une formation
sera dispensée par l'INSEE début janvier aux agents recrutés.

Les agents recenseurs seront placés sous l'autorité du coordonnateur communal et du maire.

Déposez votre lettre de motivation et votre curriculum vitae en mairie, ou par mail : accueil.mairie@baulne.fr

Rejoignez-nous !

C.C.A.S

Colis de Noël pour les aînés



Inscrivez-vous



La commune de Baulne offre à chaque Baulnois âgé de 70 ans et plus un colis de fin d'année ainsi qu'un repas pour les administrés âgés de 65 ans et plus. Pour les nouveaux Baulnois, il suffit de s'inscrire auprès de la Mairie au plus tard le **31 octobre 2026** afin de pouvoir en bénéficier. soit par téléphone au 01 64 57 60 71 ou par mail accueil.mairie@baulne.fr

Me sentir en sécurité chez moi : la téléassistance

Le Département propose un service de téléassistance permettant de rester à domicile en toute sécurité.

Ce dispositif vous relie 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à une centrale d'écoute et d'assistance. En cas de besoin, vous pouvez déclencher une alerte depuis votre logement ou votre jardin grâce à un système d'appel.

Pour en bénéficier, vous pouvez : contacter la mairie (CCAS) au 01 64 57 60 71

Les travaux sur la commune

Les étangs de Baulne : une mobilisation pour préserver notre patrimoine naturel

Depuis plusieurs semaines, la commune est mobilisée autour de la situation des étangs et notamment de la présence importante d'algues constatée dans plusieurs secteurs. Les étangs constituent un véritable patrimoine naturel pour Baulne. Ils participent à la richesse de notre environnement, à la biodiversité locale et offrent aux habitants un espace de promenade et de découverte auquel nous sommes tous attachés.

Agir pour rétablir la circulation de l'eau !

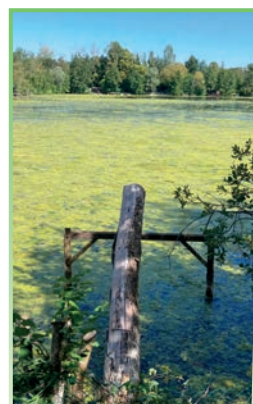
Les observations réalisées sur place ont notamment mis en évidence une circulation de l'eau insuffisante entre certains étangs. La végétation et plusieurs arbres gênaient l'écoulement naturel, en particulier au niveau de la liaison entre l'étang n°4 et l'Essonne.

Face à cette situation, les agents communaux et les élus se sont mobilisés pour intervenir directement sur le terrain. La passerelle située entre les étangs n°3 et n°4, qui était affaissée, a ainsi été démontée par le service technique afin de favoriser une meilleure circulation de l'eau entre les deux étangs. Cette passerelle sera refaite ultérieurement.

Dans le même objectif, un nettoyage et un débroussaillage de l'exutoire du Rû de Boigny ont été réalisés en interne, en bout de la parcelle communale située face au n°28 bis, rue des Saussaies. Cette intervention vise à faciliter l'écoulement et l'évacuation naturelle des eaux.

Ces actions visant à améliorer la circulation de l'eau ont été complétées par le traitement des plaques d'algues présentes à la surface de l'étang n°4. Celles-ci ont été fragmentées à l'aide de canoës afin de faciliter leur dispersion et leur évacuation progressive.

La situation des étangs ne peut toutefois pas être réglée en quelques jours. La présence d'algues est liée à plusieurs facteurs naturels et environnementaux, dont le changement climatique, et nécessite une observation régulière ainsi que des interventions adaptées.



Les travaux sur la commune, suite

Des barrières désormais en place pour protéger nos chemins et nos champs

Comme annoncé dans le précédent numéro de Baulne Info, la commune poursuit son action pour lutter contre les dépôts sauvages et préserver nos chemins, nos paysages et nos espaces naturels.

Fin juillet, quatre barrières ont été installées sur plusieurs chemins ruraux de Baulne, avec le soutien du Parc naturel régional du Gâtinais français, qui a fourni et financé ces équipements.

Ces barrières ont été implantées sur les chemins ruraux suivants :

- Chemin rural n°16 de la Vieille Rue, dans le prolongement de la route qui descend vers le passage à niveau n°28. La fermeture est située à environ 50 mètres de la RD 191 afin de permettre aux agriculteurs d'effectuer leurs manœuvres en toute sécurité.
- Chemin rural n°23, dit chemin des Laveuses, qui dessert notamment la station de pompage de pétrole de Vermilion. La fermeture est située après le dernier portail de la station de pompage.
- Chemin rural nouveau, dit de la Chénat, qui dessert le silo situé sur la route de Mondeville. La barrière est installée après le dernier portail d'accès au silo, à environ 140 mètres de la RD 87.
- Chemin rural n°15, situé dans le prolongement de la rue des Saussaies, en direction du château de Ballancourt.

L'objectif de ces aménagements est simple : limiter l'accès des véhicules non autorisés aux secteurs particulièrement exposés aux dépôts sauvages, tout en maintenant l'accès aux usagers légitimes, notamment les agriculteurs, les riverains, les promeneurs, ainsi que les services de secours et d'entretien.

Ces équipements répondent également à un enjeu de sécurité et de prévention des incendies, en limitant l'accès des véhicules non autorisés à certains secteurs forestiers.

Cette installation constitue une nouvelle étape concrète dans le dispositif engagé par la commune. En complément, des pièges photographiques seront mis en place afin de renforcer la surveillance des secteurs concernés et, lorsque cela sera possible, d'identifier les auteurs de dépôts illégaux. Ces éléments pourront permettre à la commune de mener les actions appropriées, pouvant aller jusqu'à la verbalisation.

Ces aménagements ne régleront évidemment pas à eux seuls le problème des dépôts sauvages ou des risques d'incendie. Ils traduisent néanmoins une volonté claire de la commune : ne pas laisser nos chemins, notre forêt, nos espaces naturels et nos paysages devenir des lieux de dépôt, et agir concrètement pour préserver notre cadre de vie.

La commune remercie le Parc naturel régional du Gâtinais français pour son soutien et son engagement.



Les travaux sur la commune, suite

Rue des Saussaies

Un dérasement a été effectué sur l'espace vert en bordure de la Rue des Saussaies, il permettra l'écoulement des eaux pluviales lors des fortes pluies.

Un parking de 3 places a été créé face au n°28bis sur la parcelle communale.

Suite à la dernière réunion de quartier et en concertation avec les riverains, nous avons procédé fin juillet au marquage au sol de places de stationnement ainsi qu'à la délimitation, du n°32 jusqu'au bout de la rue, de l'espace du trottoir réservé à la circulation des piétons, matérialisée par une bande blanche et des pictogrammes. Cinq places de stationnement ont été matérialisées. Le stationnement est autorisé à partir de la bande blanche sur la voirie.

Rue de Boigny

Nous allons matérialiser les zones interdites au stationnement par des marquages au sol en peinture jaune et par la pose de panneaux, afin de sécuriser le stationnement et de permettre aux transports scolaires ainsi qu'aux services de secours de traverser le village en toute sécurité.

Sécurisation et végétalisation des cours de l'école

Des travaux dans les cours du groupe scolaire ont été réalisés cet été pour contribuer au confort de nos écoliers. Les anciennes haies de thuyas, devenues vieillissantes et difficiles à entretenir, ont été retirées et remplacées par des clôtures plus adaptées aux besoins de l'école.

La végétalisation des deux cours sera réalisée durant les vacances de la Toussaint. De nouveaux arbres, choisis en concertation avec le Parc naturel régional du Gâtinais français, seront plantés. Ils apporteront davantage d'ombre et de fraîcheur et favoriseront la biodiversité.

Ce projet répondant aux enjeux environnementaux actuels offrira un environnement plus agréable aux enfants. Ces travaux ont été réalisés grâce au soutien d'une subvention couvrant 50 % du montant hors taxes.



Petit geste pour notre planète



Et si chacun était acteur du bien-être de notre planète....

Nous vous proposons des petites astuces de nos grands-mères pour des produits sains, efficaces et peu coûteux.

Baume à lèvres maison : une recette naturelle et nourrissante

Les lèvres sont particulièrement sensibles au froid, au vent et au soleil. Pour les protéger et les nourrir au quotidien, rien de tel qu'un baume à lèvres fait maison à base d'huiles végétales et de cire. Cette recette simple permet de réaliser un baume fondant, protecteur et agréable à appliquer.

La recette :

Ingrédients pour environ 10 petits baumes

- 20 g d'huile végétale d'amande douce
- 15 g de beurre de karité
- 10 g de cire d'abeille
- 5 g d'huile de jojoba
- 2 gouttes de vitamine E

Total : 50 g de préparation

La vitamine E aide notamment à protéger les huiles végétales de l'oxydation.



La préparation :

- Désinfecter soigneusement le matériel, les contenants et le plan de travail.
- Peser précisément tous les ingrédients.
- Faire fondre au bain-marie le beurre de karité et la cire d'abeille.
- Ajouter les huiles végétales et mélanger doucement.
- Retirer du bain-marie puis laisser légèrement refroidir.
- Ajouter la vitamine E et bien mélanger.
- Couler immédiatement la préparation dans les tubes ou petits pots.
- Laisser refroidir complètement avant de fermer les contenants.

Comment personnaliser la recette ?

Cette base peut être adaptée selon l'effet recherché.

- Pour un baume plus fondant : réduire légèrement la quantité de cire et augmenter l'huile végétale.
- Pour un baume plus solide : augmenter légèrement la quantité de cire d'abeille.
- Pour un baume très nourrissant : remplacer une partie de l'huile d'amande douce par de l'huile d'avocat ou de l'huile de jojoba.

Pour une touche gourmande : utiliser un arôme adapté aux produits pour les lèvres, en respectant impérativement le dosage recommandé par le fournisseur. .../...

Petit geste pour notre planète, suite...

Une fabrication artisanale

Réaliser son propre baume à lèvres permet de choisir ses matières premières et de créer un produit personnalisé. Huiles végétales, beurre de karité et cire d'abeille forment une association simple et efficace pour prendre soin des lèvres.

Chaque baume peut ensuite être personnalisé avec un parfum ou un arôme adapté, une jolie étiquette et un emballage choisi avec soin.



⚠ Quelques précautions

Pour un produit destiné à la vente, la formulation ne suffit pas : il faut également respecter la réglementation cosmétique européenne, notamment les exigences de sécurité, de traçabilité, d'étiquetage et de dossier produit.

Pour un baume à lèvres vendu au public, il est donc important de faire valider la formule et de vérifier que chaque ingrédient et chaque parfum sont autorisés pour cet usage et utilisés au dosage approprié.

Astuce artisanale : commence toujours par réaliser un petit lot test afin de vérifier la texture, la tenue et le confort sur les lèvres avant de produire une plus grande quantité.

Urbanisme



Déclarations Préalables :

- Edification d'une clôture et remplacement porte d'entrée, 11 rue du Mosnil, arrêté du 29/05/2026.
- Transformation d'un vasistas en fenêtre PVC, 24 rue du Mosnil, arrêté du 05/06/2026.
- Aménagement partiel des combles et création de châssis de toit, 36 rue du Mosnil, arrêté du 08/06/2026.
- Pose de volets roulants solaires sur velux déjà existants, 28 bis rue des Saussaies, arrêté du 18/06/2026.
- Isolation par l'extérieur de la façade nord, 37 rue Georges Heren, arrêté du 06/08/2026.
- Installation d'un relais radio Free Mobile, RN 191, arrêté du 07/08/2026.
- Ravalement d'un pan de mur et changement de linteaux, avancée de toit, 2bis rue du Val d'Essonne, arrêté du 18/08/2026.
- Division en 2 lots, 8 Rue d'Avoux, arrêté du 18/08/2026.

Permis de Construire :

- Construction d'un garage pour stockage de matériel, rue de la Gare, arrêté du 19/08/2026.

Le permis de diviser

Comme indiqué dans notre profession de foi, nous avons à cœur de veiller au confort de vie des Baulnois. Dans ce cadre et constatant des plaintes pour déclarer des habitats indignes, nous avons décidé de mettre en place deux mesures pour éradiquer ce type de problème.

Le conseil municipal étudie la mise en place d'un **Permis de Diviser l'Habitat**.

Le Permis de Diviser l'Habitat est une autorisation administrative qui vise à encadrer la division d'un logement existant en vue de créer plusieurs nouveaux logements. Il ne doit pas être confondu avec une autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager ou de démolir, et déclaration préalable). Son objectif est de lutter contre les marchands de sommeil, en interdisant la création de logements insalubres et indignes.

Attention ! même si ces travaux ne sont pas soumis à autorisation d'urbanisme, ils doivent respecter le plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur dans votre ville. Ainsi, si le PLU prévoit que tous les logements doivent posséder au moins deux places de stationnement individuelles, vous devez respecter cette mesure lors de la division.

La mise en place du Permis de Diviser l'Habitat est envisagée dans les mois à venir. Un guide pratique sera à votre disposition en mairie pour vous aider dans vos démarches.

Pour rappel, un habitat indigne désigne "les locaux et installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé".



Le permis de louer

Dans cette continuité, lors du dernier conseil municipal, la mise en place du Permis de Louer a été adoptée. Cette mesure sera applicable à partir du 1er avril 2027 dans les zones définies ci-contre. Un guide pratique sera à votre disposition en mairie pour déposer vos demandes.

Les logements sociaux, ainsi que les résidences secondaires et de tourisme ne sont pas concernés par ce dispositif.

Ne sont pas concernés :

- Avenant au bail en cours
- À la reconduction tacite
- À un avenant modifiant un bail existant

Pourquoi le Permis de Louer ?

"Le permis de louer" est un dispositif de la loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) qui dote les collectivités territoriales d'un outil pour lutter contre l'habitat indigne, en garantissant aux locataires la sécurité des occupants et la salubrité.

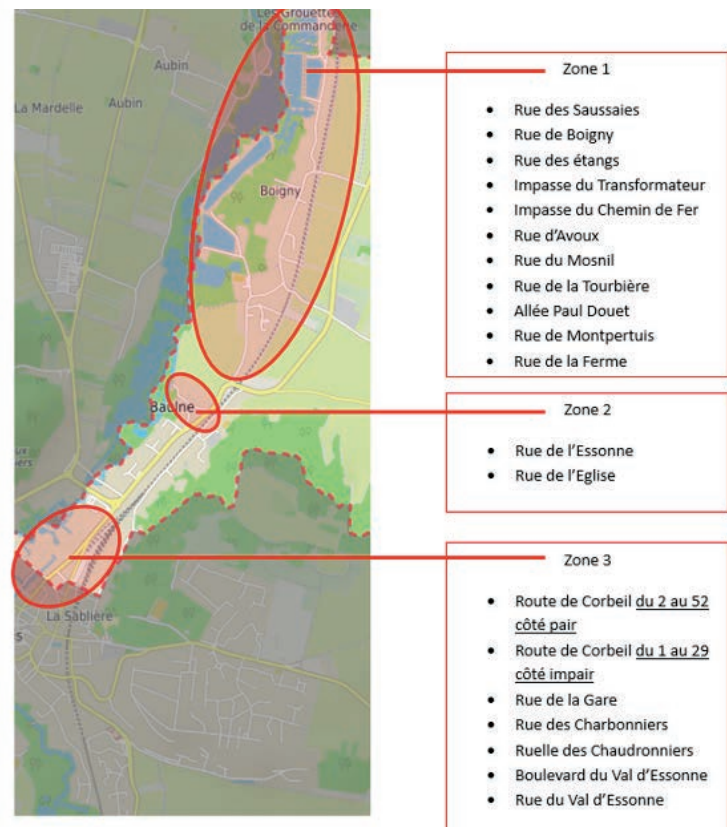
Quels sont les buts ?

- Assurer aux locataires un logement décent
- Lutter contre les marchands de sommeil
- Réduire les risques potentiels aux occupants
- La mise en place de ce dispositif permet d'intervenir en amont de la location et de ne pas devoir attendre une éventuelle plainte du locataire.

Bon à savoir

La demande d'autorisation doit être renouvelée à chaque nouvelle mise en location ou changement de locataire. Le propriétaire a l'obligation de joindre une copie de l'autorisation préalable au contrat de bail.

Les zones concernées



Construction d'une piscine



Avec des étés plus chauds, la perspective d'installer une piscine sur votre terrain vous interroge ? Voici les règles d'urbanisme et démarches administratives obligatoires à suivre pour la construction d'une piscine.

Piscine Enterrée

Votre bassin mesurera moins de 10 m², aucune demande n'est nécessaire

- Votre piscine enterrée mesure entre 10 et 100 m², une déclaration préalable de travaux est obligatoire
- Pour un bassin de plus de 100 m², une demande de permis de construire devra être déposée en mairie.

Il est à noter que si vous décidez de construire une piscine avec abri, les règles changent si la hauteur de votre abri est supérieure à 1,80 m. Le permis de construire est obligatoire pour les bassins de plus de 10 m².

Piscine hors-sol

Les règles d'urbanisme pour une piscine hors-sol, dépendent essentiellement de la durée d'installation de votre équipement sur votre terrain. Si votre piscine est installée moins de 3 mois (le temps d'un été) par an, vous n'avez aucune démarche à faire.

Si votre piscine hors-sol est installée plus de 3 mois.

Dans ce cas, c'est la dimension de la piscine hors-sol qui entre en compte :

Votre bassin mesurera moins de 10 m², aucune demande n'est nécessaire

- Si votre bassin mesure entre 10 et 100 m², une déclaration préalable de travaux est obligatoire
- Pour un bassin de plus de 100 m², une demande de permis de construire devra être déposée en mairie.

Avant tout projet, nous vous conseillons de consulter au préalable nos services afin d'être sûr des possibilités d'implantation sur votre terrain (emprise maximum de l'ensemble des constructions, distance vis-à-vis des limites séparatives, vidange....)

Vie scolaire, jeunesse, & CMJ

Vie scolaire

Une fin d'année scolaire pleine d'émotion !

La fin de l'année scolaire a été un moment très émouvant pour nos élèves de CM2. Beaucoup d'émotion était au rendez-vous au moment de leur dire au revoir.

Pour marquer cette étape importante, les enfants ont reçu un sac de sport, une calculatrice et plusieurs livres.

De beaux cadeaux pour les accompagner dans leur nouvelle aventure et leur permettre de bien commencer leur entrée au collège.



DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
École
Élève
Parent



NON AU HARCÈLEMENT
Victime ou témoin de harcèlement ?
Parlez-en à une personne de confiance dans votre établissement
ou appelez le 3018 pour trouver une solution.



Harcèlement et réseaux sociaux

Harcèlement et réseaux sociaux : ne restons pas spectateurs.

Les réseaux sociaux font partie du quotidien de nos jeunes. Mais derrière un écran, les violences sont bien réelles : insultes, humiliations, menaces, rumeurs, diffusion de photos ou de vidéos sans autorisation, exclusion d'un groupe...

Le cyberharcèlement peut avoir des conséquences graves sur les jeunes qui en sont victimes. Face à ces situations, nous ne pouvons pas rester spectateurs.

Parents, amis, enseignants, témoins, soyons attentifs aux changements de comportement et surtout, agissons dès que nous avons connaissance d'une situation de harcèlement.

Ne pas partager. Ne pas liker. Ne pas participer. Signaler et en parler à un adulte de confiance, c'est déjà agir.

☎ Victime ou témoin ? Le **3018** est là pour vous aider. Ce numéro national contre le harcèlement et les violences numériques, il est gratuit, anonyme et confidentiel, 7 jours sur 7, de 9h à 23h.

En cas de danger ou de situation préoccupante, le **119** – Allô enfance en danger est également disponible gratuitement, 24h/24 et 7j/7.

Derrière chaque écran, il y a une personne.

Un message peut blesser, un partage peut humilier, mais un signalement peut protéger.

Ne soyons pas spectateurs. Face au harcèlement, agissons.

NON AU HARCÈLEMENT
Des clés pour les familles

<https://nah-familles.cned.fr/formation/comprendre-le-phenomene-de-harcèlement-entre-eleves>

Au groupe scolaire

La rentrée s'est bien passée ce 1er septembre 2026

Nous nous sommes retrouvés en musique en dansant notre flasmob apprise pour la kermesse de l'année précédente. Les enfants ont ensuite rejoint leurs classes respectives. Le thème de l'année sera : **Voyage au fil du temps !**

Les élèves des 3 classes de maternelle prennent leurs marques dans leurs nouvelles classes et avec leurs nouvelles maitresses. Tout se passe bien ! Les classes de CP CE2 de Mme Hoarau ainsi que celle de CM2 de Mme Guittier ont commencé le lundi 7 septembre, un cycle sportif à l'aquastade de Mennecey pour apprendre à découvrir l'eau et commencer à nager. (Cycle de 2 semaines).



Les 3 classes de maternelle

- o Les professeurs
- o Classe de PS : Mme DUBOIS
- o Classe PS et GS : Mme SIMOES
- o Classe PS et GS : Mme NAULEAU
- o
- o



Les 4 classes d'élémentaire



- o Les professeurs
- o Classe CP/CE2 : Mme HOARAU
- o Classe CP/CE1 : Mmes PANTEL et
- o AITICHE

- Accompagnés par les ATSEM et le
- personnel du périscolaire ; Sandra,
- Fanny, Laetitia, Jennifer, Lucia, Joana,
- Clara, Lydia, Maria et Sakina.



- o Les professeurs
- o Classe CE1/CM1 : M. MORAI
- o Classe CM2 : Mmes GUITTIER et
- o CHAPRON

Au groupe scolaire

La rentrée s'est bien passée ce 1er septembre 2026.



Les élèves de maternelle ont pu retrouver leur classe mais aussi leur cour d'école complètement réaménagée : nouveaux tracés au sol, nouvelles clôtures et des espaces plus adaptés à leurs activités.

Le service periscolaire.

La garderie :

L'équipe du centre de loisirs assure également la prise en charge de vos enfants durant la garderie et la pause méridienne.

Modalités d'accueil :

- Matin : L'accueil s'effectue sans inscriptions au préalable
- Soir (à partir de 16H30) : L'inscription est obligatoire sur le portail E-ticket.

Seuls les enfants inscrits seront pris en charge.



Le transport scolaire (soir) :

Votre enfant sera pris en charge par les animatrices. L'inscription au service est obligatoire pour que votre enfant puisse emprunter le bus.



Toute l'équipe d'animation est ravie de retrouver vos enfants pour cette nouvelle année scolaire. Nous sommes prêts à les accueillir avec enthousiasme.

BONNE RENTREE A TOUS !



Le centre de loisirs

Un espace d'éveil, de jeu et de découverte !

Tout au long de l'année, le centre de loisirs accueille les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires (à l'exception des vacances de Noël et au mois d'août).

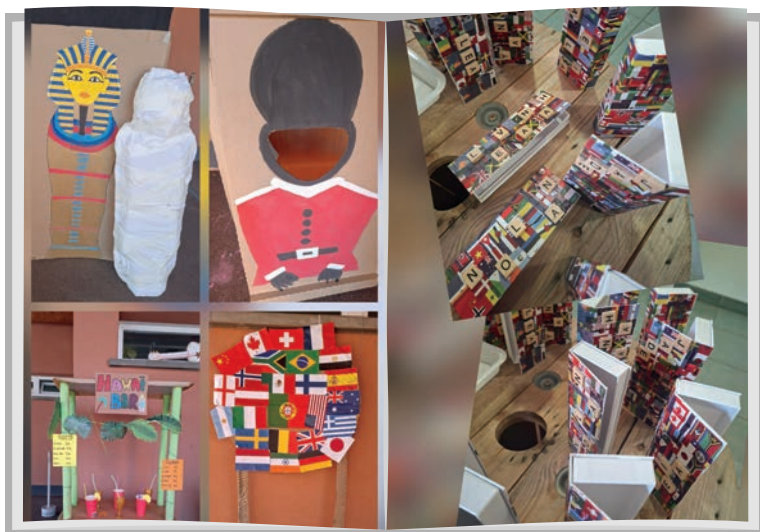
L'accueil du matin s'effectue en douceur entre 7h30 et 9h00 dans les locaux du périscolaire, rue de la Tourbière par notre équipe passionnée et à l'écoute. Chaque journée est encadrée par une équipe dynamique de cinq animateurs investis.

Leur priorité ? proposer des activités variées tout en veillant scrupuleusement au rythme de chaque enfant. Les programmes sont soigneusement élaborés par les animatrices, qui prennent à cœur d'intégrer les envies et les suggestions des enfants.

Ici, ils sont acteurs de leurs journées !

Des thématiques riches tout au long de l'année.

L'an dernier, les enfants ont travaillé sur Halloween, le cinéma, l'art pour finir par le tour du monde au mois de juillet.



Manifestations communales

La fête du village



La fête du village : une belle réussite !

La fête du village a une nouvelle fois rencontré un beau succès, avec des participants toujours plus nombreux. Une journée placée sous le signe de la convivialité, du partage et de la bonne humeur.

L'après-midi, l'escape game et les jeux traditionnels ont rencontré un vif succès auprès des petits comme des grands.

La soirée a débuté par le traditionnel apéritif offert par la commune, suivi des grillades au barbecue. Nos associations ont contribué à la réussite de la fête : l'AVB avec ses frites et ses glaces, Davot Racing avec sa bière pression et l'ABB avec l'ouverture de son bar.

Coupe du monde oblige, une fan zone permettait de suivre le match de l'équipe de France. Puis, place à la musique avec notre DJ, qui a animé la soirée et fait danser de nombreux participants !

Pour clôturer cette belle soirée, le feu d'artifice a été le grand point fort de la fête, émerveillant petits et grands.

Merci à tous les bénévoles, aux associations et aux participants pour leur contribution à cette belle réussite. Rendez-vous l'année prochaine !

Collecte du panier solidaire

La collecte du Panier Solidaire se tiendra cette année le **10 octobre 2026**, en salle du conseil municipal. Cette action de solidarité permet de soutenir les personnes les plus démunies. En 2025, plusieurs familles Baulnoises ont ainsi pu en bénéficier.



Manifestations communales

Fête d'Halloween

Le 31 octobre, la commune célébrera la fête d'Halloween !

À cette occasion, un concours de déguisements sera organisé, suivi d'une grande chasse aux bonbons dans la cour de l'école.

Les enfants pourront profiter d'un décor effrayant, peuplé de monstres, de fantômes et de créatures terrifiantes...

Alors, préparez vos plus beaux déguisements et venez nombreux pour une soirée pleine de frissons et de gourmandises !

Un flyer sera diffusé prochainement.



Soirée Beaujolais nouveau

Suite au succès rencontré l'année dernière, nous avons le plaisir de reconduire notre soirée Beaujolais **le vendredi 20 novembre** !

Cette soirée sera l'occasion de se retrouver et de partager un moment convivial et chaleureux entre habitants.

Un verre de Beaujolais sera offert par la commune. Des planches de charcuterie seront proposées par l'ABB et disponibles au prix de 5 €. (réservation recommandée en mairie par téléphone ou par mail)

Nous vous attendons nombreux pour cette soirée placée sous le signe de la convivialité, du partage et de la bonne humeur !

⚠ *L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.*

Les prochains rendez vous

Les prochaines manifestations à Baulne !
Nous avons le plaisir de vous présenter les prochaines manifestations qui se dérouleront prochainement à Baulne.

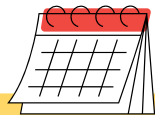
Vous trouverez en pièces jointes les flyers avec toutes les informations pratiques concernant ces différents rendez-vous.

Nous espérons vous retrouver nombreuses et nombreux pour partager ensemble ces moments de convivialité, de rencontre et de bonne humeur !



Des nouvelles de l'A.B.V.....

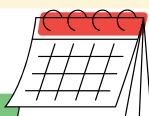
Au mois de mai ...



Brocante des étangs

Le dimanche 31 mai, sous une météo clémente, notre brocante des étangs, associée au marché de producteurs et d'artisans, s'est tenue sur le terrain de pétanque. L'ABV remercie chaleureusement l'ABB pour son accueil. Les chineuses et chineurs étaient nombreux au rendez-vous, tandis que les crêpes et le barbecue ont rencontré un franc succès. Les artisans locaux ont également contribué à la convivialité de cette journée, tout comme le stand du Panier solidaire que nous avons eu le plaisir d'accueillir.

Au mois de juin et juillet ...



Retransmission des matchs de Foot

Une nouvelle fois, notre association, en collaboration avec la municipalité, a proposé la retransmission de la finale de la Ligue des champions à la salle Pouteau, ainsi que les matchs de coupe du monde de l'équipe de France. Les amateurs de football se sont retrouvés nombreux pour partager ces grands moments sportifs dans une ambiance festive, chaleureuse et conviviale.



Notre association a été présente au forum des associations de Cerny



Fête du Village

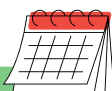
Notre association était une nouvelle fois présente à la fête du village. Dans l'après-midi, les visiteurs ont pu découvrir nos activités, tandis que notre stand de frites a animé la soirée dans une ambiance conviviale et gourmande.

L'été a ensuite permis aux différentes sections de faire une pause avant la reprise début septembre.

L'ABV remercie chaleureusement l'ensemble des participants à ses différentes manifestations et souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée.

Des nouvelles de l'ABV, suite

Au mois de septembre ...



L'ABV enrichit son programme et vous propose, dès septembre, de nouvelles activités à la salle Pouteau.

Yoga sérénité : une pratique douce pour se détendre, apprendre à mieux respirer et retrouver l'équilibre. Séances tous les lundis de 17h30 à 18h45, encadrées par une professeure diplômée. Activité réservée aux adultes.

Yoga dynamique : une séance plus tonique, parfois en musique, pour renforcer le corps, développer l'énergie et entretenir sa forme. Séances tous les jeudis de 19h15 à 20h30, avec une professeure diplômée. Activité réservée aux adultes.

Pilates / renforcement : une activité axée sur la posture, le gainage et la mobilité, pour prendre soin de soi tout en travaillant le tonus, l'endurance et la remise en forme. Séances tous les lundis de 19 h 15 à 20 h 15. Activité réservée aux adultes.

Yoga enfants, de 7 à 11 ans : bouger, s'étirer, se concentrer et s'amuser à travers une pratique adaptée aux enfants. Séances tous les mercredis de 15 h à 16 h, encadrée par une professeure diplômée.

Tarif yoga adultes/enfants : 280 € par an, auxquels s'ajoute la cotisation annuelle de 10 € à l'ABV.

Tarif Pilates : 190 € par an, auxquels s'ajoute la cotisation annuelle de 10 € à l'ABV.

Venez essayer, découvrir et partager un moment de bien-être, d'énergie et de convivialité, sans oublier nos activités régulières proposées chaque semaine.



Reprise des sections et calendrier des activités

Avec la rentrée, les sections hebdomadaires reprennent à la **Salle Pouteau** :

- Atelier mains et créations : lundi à partir de 14h00
- Atelier peinture : mardi à partir de 14h00
- Section généalogie : jeudi de 14h30 à 16h30

Salle des boules :

- Section jeux de société : mardi de 17h30 à 19h30 et, le premier et dernier mardi du mois, à 20h30

Vous pouvez toujours venir nous rejoindre. Nous vous accueillerons avec plaisir !

Des nouvelles de l'ABB U, suite...

Nos prochains rendez-vous



AGENDA DES MANIFESTATIONS

De septembre à décembre 2026



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

 **Mardi 29 septembre 2026 • 19 h**
 **Salle Pouteau**

L'assemblée générale sera suivie du traditionnel verre de l'amitié. Ce moment sera également l'occasion de renouveler vos adhésions (10 €) et vos inscriptions pour 2026/2027. Nous vous présenterons les activités et les festivités prévues pour la nouvelle année.



VIDE-GRENIER

 **Dimanche 25 octobre 2026**
 **Salle Pouteau**

Tarifs : 7 € en intérieur • 6 € en extérieur
Renseignements et inscriptions auprès de Bruno : 06 20 17 67 14



HALLOWEEN

 **Samedi 31 octobre 2026 • À l'école**

Une manifestation organisée en collaboration avec la municipalité, pour le plaisir des petits... et des grands !



CONCOURS DE BELOTE

 **Dimanche 8 novembre 2026 à partir de 14 h**

Un concours ouvert à toutes et à tous, avec de nombreux lots à gagner !

AFMTÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR

De nombreuses animations seront proposées au profit du Téléthon :

- Chants des élèves de l'école
- Distribution de petits-déjeuners à domicile (sur inscription)
- Grande dictée
- Soirée karaoké avec repas (sur réservation)
- Après-midi jeux de société le dimanche.

L'intégralité des fonds récoltés sera reversée au Téléthon.

TÉLÉTHON

 **Les 4, 5 et 6 décembre 2026**

Nous comptons sur votre mobilisation et espérons vous retrouver nombreux lors des prochaines manifestations, préparées avec enthousiasme par nos bénévoles dynamiques.

 Contact : assobaulnevilleage@yahoo.com |  Facebook : [abv baulne](https://www.facebook.com/abv.baulne)

Quelques nouvelles de l'ABB



La saison des concours à Baulne a été bien remplie. Plusieurs rendez-vous ont réuni de nombreux participants : 47 équipes en vétérans triplette le 2 avril, 63 équipes en doublette mixte le 14 juin et 70 équipes en doublette le 19 septembre. Une équipe de Baulne a notamment atteint les quarts de finale du concours mixte.

La saison se clôturera le 22 octobre avec un concours vétérans en doublette.

Dès le 4 octobre, deux équipes de l'ABB participeront au championnat départemental des clubs, qui se déroulera sur cinq journées. Le club espère conserver le niveau acquis l'an dernier.

Que ce soit pour le loisir ou la compétition, n'hésitez pas à rejoindre l'ABB : le club vous accueille toute l'année !

Programme des Clubs « entre Juine et Renarde » et « Val d'Essonne » 4^e trimestre 2026

Samedi 3 et dimanche 4 octobre : Secrets de Jardins

Cette année de beaux jardins, ouvrent leurs portes en automne.

Vous trouverez la liste des jardins sur le site : www.jardiniers91.com



Samedi 17, Dimanche 18 octobre : Foire aux Cactus, Succulentes et Plantes d'Intérieur à la Ville du Bois. Atelier bouturage sur le stand des jardiniers en Essonne

- Samedi 17 de 9h à 10h
 - Dimanche 18 de 10h à 17h Gymnase de l'Escale, 14 chemin des berges
- Renseignements Brigitte Jaunet : 06.13.41.72.60

Samedi 3 novembre : 3^e Atelier photo (de la prise de vue à la valorisation de vos photos)

- à 14h30 Cour du Donjon – Salle de gauche – Rue de l'Orangerie
- Renseignements Brigitte Jaunet : 06.13.41.72.60

Mercredi 11 novembre : Troc de plantes - ferme pédagogique, route de Melun, : suivi d'une dînette « tirée du panier ». (Salle chauffée et toilettes) – Renseignements Laurent BOUCHY :

Samedi 14 novembre : Assemblée Générale de l'Association à Ste-Geneviève-des-Bois

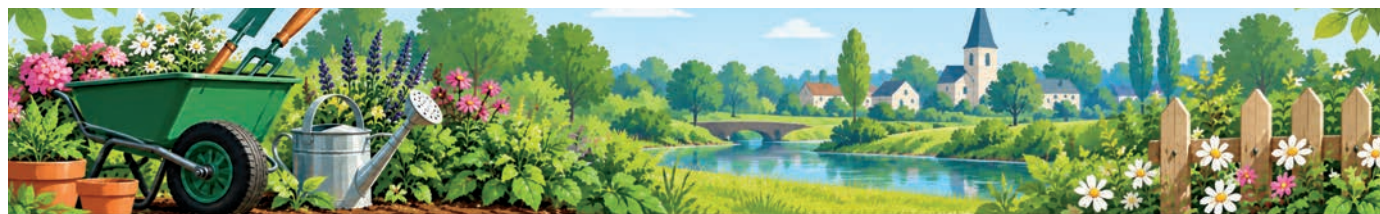
Noter bien cette date dans vos agendas.- Renseignements Brigitte Jaunet : 06.13.41.72.60

Samedi 28 novembre : Atelier « Couronnes de porte »

- à 14h30 à D'Huison Longueville, à l'école des « Frères Lumière », route de l'Égalité (parking presque en face),.
- Inscription obligatoire.** Les personnes inscrites recevront tous les détails en temps utile.
Renseignements : Michèle Lelarge 01 64 57 78 31 ou michele.lelarge@gmail.com

Samedi 12 décembre : Exposition d'outils de jardins

- de 11h à 18h à D'Huison Longueville, à l'école des « Frères Lumière », route de l'Égalité (parking presque en face),
- à 14h30 **Atelier Décoration végétale** pour les fêtes de fin d'année – au foyer Emile Thomas
6 rue de Montlhéry à Sainte Geneviève du Bois.
Renseignements Brigitte Jaunet : 06.13.41.72.60



Baulne et son histoire

La Renaissance et le XVI^e siècle : une seigneurie en mutation

Au milieu du XVI^e siècle, la paroisse de Baulne est intégrée au ressort du bailliage de La Ferté-Alais. La seigneurie est alors tenue en fief du baron de Saint-Yon par Louis du Moulin, qui en fait donation à ses enfants dès 1549. À cette époque, le cœur de la seigneurie se compose d'un « hôtel » situé face à l'église au bord de la rivière, d'un enclos de quelques arpents et de la ferme de Maulny comprenant 80 arpents de terres.

Sur le plan architectural, l'église Saint-Étienne témoigne de cette période de reconstruction consécutive à la guerre de Cent Ans : ses voûtements actuels, ornés de chapiteaux à têtes et de clefs de voûtes armoriées, datent de la fin du XVe siècle ou du début du XVI^e siècle. L'économie locale bénéficie de la prospérité générale de l'Île-de-France, riche de ses productions de blé, de vigne et d'élevage. Cependant, les Guerres de Religion viennent interrompre cet élan : vers le milieu du siècle, les troupes huguenotes pillent la région, notamment l'abbaye de Villiers à Cerny et La Ferté-Alais, laissant un pays saccagé entre Étampes et Corbeil.

Le tournant du XVII^e siècle : entre renouveau et fléaux

L'accession au trône d'Henri IV marque une volonté de sécuriser le ravitaillement de Paris par la vallée de l'Essonne, malgré les destructions de moulins et les épidémies de peste et de dysenterie. Des vestiges archéologiques de cette époque (monnaies, boucles) ont d'ailleurs été exhumés du sol de la commune. En 1603, la seigneurie change de mains : Jacqueline du Moulin, petite-fille de Louis, transmet la terre à son époux Paul Guérout, conseiller du roi et contrôleur général des finances.

Sous Louis XIII, l'organisation administrative se précise : les registres paroissiaux de Baulne (baptêmes, mariages, sépultures) débutent en 1638, offrant une source continue pour l'étude de la population. Néanmoins, le milieu du siècle est marqué par les troubles de la Fronde : en 1652, les soldats pillent la région et stationnent à Baulne pendant quatre mois, épuisant les ressources alimentaires et provoquant la famine. C'est dans ce contexte de misère que l'intervention de Saint Vincent-de-Paul est signalée pour secourir les habitants. En 1685, la seigneurie est aux mains de Pierre Chartier.

Baulne et son histoire, suite ...

Le XVIII^e siècle et le règne de Louis XVI : la vie rurale à la veille de la Révolution

Au XVIII^e siècle, la structure agraire de Baulne s'articule autour de plusieurs fermes importantes, comme la ferme seigneuriale, celle de Lalizeau ou celle du Puits Sauvage. La seigneurie est parfois partagée, comme en 1776 où Jean-René Blandin de Marassé, colonel d'infanterie, en possède la moitié. En 1783, c'est Pierre-Avoye de Marillac, maréchal des camps et armées du roi, qui est cité comme seigneur de Baulne.

La vie quotidienne des Baulnois est documentée par les actes notariés qui mentionnent une population composée de vignerons (comme à Boigny), de laboureurs-fermiers tels que Mathurin Legendre, et de manœuvriers. L'église continue d'évoluer avec l'ajout d'une sacristie contre le chevet et l'installation d'un tabernacle inscrit aujourd'hui aux Monuments Historiques.

À la fin de l'Ancien Régime, bien que des plans d'intendance précisent le parcellaire de la commune, une fracture sociale persiste entre les riches laboureurs et la masse des paysans vivant pauvrement, préparant le terrain aux réformes de la Révolution.

Partir à la découverte de Baulne

Que vous soyez nouvellement arrivé.e.s ou bien installé.e.s de longue date dans notre commune, nous vous invitons à découvrir ou re-découvrir quelques lieux importants de notre village de manière ludique au travers d'une activité mêlant escape-game, jeu de piste et visite autonome du village. Les deux premières énigmes correspondant à deux premiers lieux remarquables sont dès à présent disponibles (et d'autres viendront au fur et à mesure de leur création). Vous pouvez dès à présent tenter de résoudre ces deux premières énigmes en scannant le QR-code ci dessous avec votre smartphone.

Bonne découverte ! Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès qu'une nouvelle énigme sera mise en ligne.



Infos. Pratiques

Circulation à trottinette électrique, quelques rappels

 Il faut avoir 14 ans minimum pour utiliser une trottinette électrique et respecter une vitesse maximale de 25 km/h.

 Il est interdit de transporter une autre personne et de porter des écouteurs ou un casque audio.

 La nuit ou en cas de mauvaise visibilité, un équipement rétro-réfléchissant est obligatoire.

 La trottinette doit être équipée de freins, d'un avertisseur sonore, de feux avant et arrière et de dispositifs réfléchissants.

 Recommandation : même si le casque n'est pas obligatoire en Essonne, il est fortement conseillé de le porter pour mieux se protéger en cas de chute.

 Respectez toujours la vitesse et restez vigilant sur la route.

 Où circuler ? En priorité, circulez sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'elles sont disponibles.

 À défaut, vous pouvez circuler sur la chaussée, en restant prudent et en respectant les règles de circulation.

 Il est interdit de circuler sur les trottoirs.



Nouvelles activités sur la commune

 07 83 12 23 27

CLIMATISATION
OBONAIR
CHAUFFAGE

<https://www.obonair.fr/>

BONNIN Angélo
Gérant

OBONAIR - spécialiste du confort thermique

OBONAIR est une entreprise spécialisée dans la climatisation et les pompes à chaleur pour les particuliers et professionnels en Île-de-France principalement en Essonne et Seine-et-Marne.

Nous mettons notre expérience et notre savoir-faire au service de projets fiables, performants et durables.



Tous travaux de couverture, isolation, gouttières, bandeaux et sous-faces.

Depuis 2005, nos clients font confiance à notre expertise certifiée par de multiples agréments. Interventions 30km autour de Cerny (91590).



 12 Ter rue du Moulin du Gué
91590 Baulne

 01.69.23.38.79
06.72.69.36.17
Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30

Frédéric Laporte
Gérant SARL LAPCOST

Le service public nous informe

L'espace France Service

Nouvelle permanence au sein de l'Espace France Services à la C.C.V.E.

L'Espace France Services du Val d'Essonne accueille une nouvelle permanence à partir de la rentrée de septembre 2026.

L'ADIL 91 Agence Départementale d'Information sur le Logement.

Mission : un conseiller juridique délivre un conseil personnalisé, juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement et à l'urbanisme.

Exemples : copropriété, mal logement, bail.....

le 3^{ème} mardi du mois de 14h à 17h (15 septembre) sur rendez-vous au : **01.64.93.76.61**

MaPrimeRénov' : certains projets de travaux bientôt exclus du dispositif

A compter du 1er septembre 2026, l'aide MaPrimeRénov' pour une rénovation d'ampleur ne pourra plus être attribuée si un chauffage au gaz est conservé après les travaux. Cette évolution du dispositif MaPrimeRénov', qui concerne les travaux de rénovation effectués dans les maisons individuelles, fait partie du plan d'électrification du Gouvernement.

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18332>

Congé supplémentaire de naissance d'un salarié du secteur privé

Le congé dit supplémentaire de naissance permet au salarié ou à la salariée devenant parent de bénéficier d'une période d'absence indemnisée.

Le ou les parents d'un enfant né ou adopté peuvent bénéficier de ce congé de 1 ou 2 mois à compter du 1^{er} juillet 2026.

Le ou les parents d'un enfant né à compter du 1^{er} janvier 2026 (ou né prématurément mais pour lequel la naissance était prévue à compter du 1^{er} janvier 2026) peuvent en bénéficier dès le 1^{er} juillet 2026, à condition de respecter les conditions d'ouverture de droit et le délai de prévenance d'un mois auprès de l'employeur.

C'est aussi le cas des parents adoptants d'enfants arrivés au foyer entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2026.

Le congé supplémentaire de naissance s'ajoute aux congés existants (congé de maternité, congé de paternité et d'accueil de l'enfant et congé d'adoption) et ne les remplace pas.

Pendant le congé supplémentaire de naissance, le salarié ou la salariée ne perçoit pas de salaire.

Le salarié ou la salariée perçoit une indemnisation versée par la CPAM ou par la MSA.

L'indemnisation est dégressive :

- 70 % du salaire net le premier mois,
- 60 % du salaire net le second mois.

Tous les détails sur : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F39685>

Le service public nous informe ! suite

Interdiction du téléphone portable au lycée : quelles sont les modalités ?

L'utilisation du téléphone portable par les élèves était déjà interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges, depuis 2018. Cette interdiction est étendue aux lycées à compter de la rentrée 2026.

Chaque lycée doit désormais indiquer, dans son règlement intérieur, les modalités de l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable et des autres objets connectés par les élèves.

Cette interdiction peut être mise en place, par exemple, par l'intermédiaire :



- de casiers individuels, dans lesquels les élèves doivent déposer leur téléphone portable en arrivant au lycée ;
- d'une boîte collective, destinée à recueillir les téléphones portables de plusieurs élèves ;
- d'une pochette individuelle, dans laquelle chaque lycéen doit ranger son téléphone (la pochette est verrouillée à l'arrivée dans l'établissement, puis déverrouillée en fin de journée).

Démarchage téléphonique interdit

Depuis le 11 août, le démarchage téléphonique est interdit par principe, pour les entreprises de tous les secteurs d'activité. Une entreprise peut contacter une personne par téléphone, pour du démarchage, uniquement dans les 2 cas suivants :

- L'appel concerne un contrat en cours, et la sollicitation a un rapport avec l'objet de ce contrat. Une entreprise peut, par exemple, proposer à un de ses clients des produits ou des services complémentaires, ou une offre visant à améliorer le service fourni ou les performances de celui-ci.
- L'entreprise en question a obtenu au préalable l'accord du consommateur à être sollicité pour des prospections commerciales. Le consentement doit être exprimé de manière « libre » et « éclairée », et « par un acte positif clair ».



Inscription sur les listes électorales



Actuellement, si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales et que souhaitez voter, votre demande d'inscription doit être faite : au plus tard le 6^e vendredi précédant le scrutin, si vous vous déplacez à la mairie ; au plus tard le 6^e mercredi précédant le scrutin si vous faites la démarche en ligne.

À compter du 1^{er} juillet 2026, les règles sont unifiées, comme le prévoit un décret du 12 juin 2026.

Que vous fassiez la démarche en mairie ou bien en ligne, la date limite pour s'inscrire sera désormais la même : **le 6^e vendredi précédant le scrutin**. Cette mesure vise à faciliter la gestion des listes électorales pour les communes.

Le service public nous informe ! suite

Un programme de dépistage précoce du cancer du poumon

Le cancer du poumon est la première cause de mortalité par cancer en France et dans le monde. Lorsque la maladie est détectée à un stade précoce, avant l'apparition des symptômes, les chances de guérison augmentent considérablement. Un programme de dépistage de ce cancer est déployé dans 5 régions, dont l'Ile de France, pour l'instant, avant une possible mise en œuvre du dispositif sur l'ensemble du territoire.

Le programme de dépistage du cancer du poumon Impulsion (IMPlémentation du dépistage du cancer PULmonaire en populatIOn) prévoit :

- une prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie, pour la réalisation de scanners destinés à la détection d'un possible cancer du poumon (le programme de dépistage repose sur 2 scanners thoraciques à faible dose effectués à un an d'intervalle, puis sur un scanner de ce type réalisé tous les 2 ans) ;
- des consultations d'aide à l'arrêt du tabac, proposées aux participants du programme.

Ouvert aux personnes de 50 à 74 ans fumeuses et ex-fumeuses sous certaines conditions d'éligibilité.

<https://jefaismondepistage.cancer.fr/cancer-du-poumon/>



**l'Assurance
Maladie**

Schéma vaccinal du Gardasil 9 en rattrapage

La vaccination dans le cadre du rattrapage pour les adolescents et jeunes adultes n'ayant pas été vaccinés entre 11 et 14 ans est désormais recommandée et prise en charge par l'Assurance Maladie entre 15 ans et 26 ans révolus selon un schéma de 3 injections :

- la 2e injection a lieu 2 mois après la 1re ;
- la 3e est faite 6 mois après la 1re.

Depuis 2023, les pharmaciens et les infirmiers peuvent prescrire et administrer le vaccin contre les HPV dès l'âge de 11 ans.

Il est pris en charge à hauteur de 65 % par l'Assurance Maladie. Au-delà de 26 ans, il n'est pas recommandé et non pris en charge.

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18252>

Le département nous informe



LE SOIR, RACONTEZ-LEUR

Parce que les premiers mots sont les fondations des apprentissages de demain, le Département de l'Essonne a fait du langage sa grande cause 2026.

Parler, chanter, raconter une histoire ou partager un livre avec un tout-petit nourrit son langage, sa curiosité et son envie de découvrir le monde. Lire avec un enfant au quotidien, c'est lui offrir des mots, des images, des émotions et un temps de complicité. Quelques minutes par jour suffisent : avant la sieste, au coucher ou simplement au cours des activités de la journée. Contrairement à certaines idées reçues, il n'est jamais trop tôt pour lire avec un enfant. Dès les premiers mois, ces moments partagés enrichissent son vocabulaire, stimulent son imagination et renforcent le lien affectif, essentiel à son développement. Alors, ouvrons les livres et prenons le temps d'échanger.

Rendez-vous dans la médiathèque la plus proche :



Plus d'informations sur [grandecause2026.essonne.fr](https://www.essonne.fr/partenaires-de-bien-grandir-avec-les-mots)

Le soir, racontez-leur des histoires

Le soir, racontez-leur des histoires

Parce que les premiers mots sont les fondations des apprentissages de demain, le Département de l'Essonne a fait du langage sa grande cause 2026.

Parler, chanter, raconter une histoire ou partager un livre avec un tout-petit nourrit son langage, sa curiosité et son envie de découvrir le monde. Lire avec un enfant au quotidien, c'est lui offrir des mots, des images, des émotions et un temps de complicité. Quelques minutes par jour suffisent : avant la sieste, au coucher ou simplement au cours des activités de la journée.

Contrairement à certaines idées reçues, il n'est jamais trop tôt pour lire avec un enfant. Dès les premiers mois, ces moments partagés enrichissent son vocabulaire, stimulent son imagination et renforcent le lien affectif, essentiel à son développement. Alors, ouvrons les livres et prenons le temps d'échanger.

Rendez-vous dans la médiathèque la plus proche :

QR CODE :

<https://www.essonne.fr/partenaires-de-bien-grandir-avec-les-mots>

Plus d'informations sur [grandecause2026.essonne.fr](https://www.essonne.fr/partenaires-de-bien-grandir-avec-les-mots)

Le Tremplin jeune citoyen

Le Département encourage l'engagement citoyen des jeunes Essonniens en proposant deux dispositifs adaptés à chaque âge. Que ce soit au collège, dans une association ou au sein d'une collectivité, les jeunes peuvent valoriser leur investissement et bénéficier d'un soutien financier pour leurs projets grâce au Tremplin jeune citoyen.

Vous pourrez réaliser vos demandes tout au long de l'année, du 1er janvier au 31 décembre sur le site du département.



COLLEGIENS	15/17 ANS	18/21 ANS
Je m'engage	Je m'engage 15h	Je m'engage 25h
Je reçois 50€	Je reçois 150€	Je reçois 250€

Don du sang : sauvons des vies

SANG, PLASMA, PLAQUETTES C'EST PAR ICI !



Numéro contre les maltraitances



Victime ou témoin de maltraitances envers une personne adulte vulnérable, âgée, en situation de handicap ou de précarité ?
Depuis le 1er mars 2026, le 3133 est le numéro national d'écoute et de signalement dédié à la lutte contre les maltraitances.

Ce numéro est gratuit et accessible 7 jours sur 7, de 9 à 20 h.

Programme des événements sur la commune

Samedi 10 octobre : Collecte au profit du panier solidaire

Dimanche 11 octobre : Essonne Verte Essonne Propre

Samedi 17 octobre : Remise des récompenses et accueil des nouveaux arrivants

Samedi 17 octobre : Randonnée pour Octobre Rose à 15h aux étangs

Jeudi 29 octobre : Thé dansant pour les Baulnois et Baulnoises à partir de 65 ans

Samedi 31 octobre : Soirée Halloween

Vendredi 20 novembre : Soirée Beaujolais nouveau

Du Vendredi 3 au dimanche 5 décembre : Téléthon

Vendredi 27 novembre : Inauguration du village de Noël à 19h à la mairie

Mercredi 23 décembre : Distribution des colis de Noël aux aînés

Mercredi 13 janvier 2027 : Voeux du Maire